Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS MCO

Culture économique, juridique et managériale

Session 2023 • Code sujet : **23CEJM** • Durée : **4 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. L'entreprise GEMDOUBS et son environnement (3 questions) **Page 3**

2. L'entreprise GEMDOUBS et ses parties prenantes (3 questions) **Page 5**

3. L'entreprise GEMDOUBS et son activité (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbtsmco.fr/assets/annales/bts-mco/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2023/BTS MCO - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2023 - 1-Sujet.pdf

1. L’entreprise GEMDOUBS et son environnement

GEMDOUBS produit du papier pour carton ondulé à partir de papiers et cartons recyclés, dans un contexte marqué par l’économie circulaire, la loi AGEC et l’essor des emballages en carton. La mission aborde aussi un différend contractuel avec le transporteur TRANSDOUBS, qui ne collecte plus certaines marchandises en invoquant la hausse du prix du carburant.

Question 1.1. Présenter les principales opportunités du macro-environnement de l’entreprise GEMDOUBS.

Facteur	Opportunités pour GEMDOUBS
Politique et juridique	La loi AGEC encourage la réduction des déchets, le recyclage et le remplacement du plastique. Des aides publiques soutiennent la décarbonation industrielle.
Économique	L’essor du e-commerce et la substitution du plastique par le carton dynamisent la demande d’emballages.
Socioculturel	79 % des Français se déclarent éco-responsables ; les produits locaux et régionaux sont privilégiés par 38 % d’entre eux.
Environnemental	Les attentes de réduction des déchets et de préservation des ressources valorisent le recyclage.

Ces facteurs ouvrent des débouchés à un papier recyclé adapté aux emballages. Ils donnent aussi à GEMDOUBS l’occasion de répondre aux attentes écologiques des consommateurs et des entreprises, tout en bénéficiant d’un cadre réglementaire et d’aides favorables à la transition environnementale.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> AGEC, aides à la décarbonation, essor du e-commerce et du carton, attentes écologiques et préférence pour le local : un environnement favorable à GEMDOUBS.

Question 1.2. Montrer en quoi le modèle économique choisi par l’entreprise GEMDOUBS est cohérent par rapport à ces opportunités.

GEMDOUBS a choisi un modèle d’économie circulaire : l’entreprise transforme des papiers et cartons usagés en papier pour carton ondulé, fabriqué à 100 % à partir de matière recyclée. Ce modèle répond à l’objectif de l’AGEC de réduire les déchets et de favoriser des solutions de remplacement au plastique. Il sert aussi la demande croissante de cartons pour le e-commerce et l’agroalimentaire.

La collecte régionale et la valorisation des déchets forestiers ancrent l’activité dans l’économie locale. Le recyclage de 97 % des eaux de process, la certification ISO 14001 et la centrale biomasse, associée à 30 000 tonnes de CO_2 économisées, renforcent la cohérence environnementale de ce modèle.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le modèle circulaire valorise les déchets en papier recyclé demandé pour les emballages, en cohérence avec l’AGEC et les attentes environnementales.

Question 1.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si l'entreprise GEMDOUBS peut rompre le contrat la liant à l'entreprise de transports TRANSDOUBS.

Faits et problème de droit : GEMDOUBS et TRANSDOUBS sont parties à un contrat de collecte et de transport. TRANSDOUBS ne collecte plus sur certains sites. GEMDOUBS peut-elle mettre fin au contrat en raison de cette inexécution et de la hausse du prix du carburant ?

Règle : selon les articles 1103 et 1193 du Code civil, le contrat s'impose aux parties et sa révocation suppose leur accord ou une cause prévue par la loi. L'article 1217 permet de provoquer la résolution en cas d'inexécution. L'article 1195 permet de demander une renégociation si un changement imprévisible rend l'exécution excessivement onéreuse, mais les obligations doivent être exécutées pendant celle-ci.

Application et conclusion : L'arrêt partiel des collectes constitue une inexécution. Si elle est suffisamment grave, GEMDOUBS peut demander la résolution, notamment en justice, en respectant la procédure applicable. La hausse du carburant ne met pas, à elle seule, fin au contrat.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> GEMDOUBS peut demander la résolution si l'inexécution est suffisamment grave, mais ne peut considérer le contrat rompu du seul fait de la hausse du carburant.

2. L’entreprise GEMDOUBS et ses parties prenantes

Les papiers et cartons usagés nécessaires à l’activité de GEMDOUBS proviennent notamment des collectivités, de la grande distribution et d’associations régionales. La mission porte sur les parties prenantes et le recrutement dans l’industrie du papier-carton, puis sur l’utilisation de la vidéosurveillance comme élément pouvant justifier le licenciement d’un salarié.

Question 2.1. Distinguer les parties prenantes de l’entreprise GEMDOUBS et présenter leurs attentes.

Les parties prenantes internes participent directement à l’activité de GEMDOUBS ; les parties externes entretiennent des relations avec l’entreprise ou sont concernées par ses effets. Leurs attentes peuvent être économiques, sociales ou environnementales.

Catégorie	Parties prenantes	Attentes principales
Internes	Dirigeants et actionnaires	Pérennité, développement et résultats financiers
Internes	Salariés	Emploi, sécurité, bonnes conditions de travail, formation et évolution
Externes	Clients	Produits de qualité et réponse à leurs besoins
Externes	Fournisseurs et collecteurs	Relations de partenariat et échanges durables
Externes	Collectivités et associations	Partenariat local, emplois et valorisation des papiers-cartons usagés
Externes	Riverains	Maîtrise des nuisances et respect de l’environnement
Externes	Pouvoirs publics	Respect des règles sociales, environnementales et de sécurité

GEMDOUBS doit ainsi concilier la performance économique avec les attentes sociales et environnementales de ses parties prenantes.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Internes : dirigeants, actionnaires et salariés. Externes : clients, fournisseurs et collecteurs, collectivités, associations, riverains et pouvoirs publics. Leurs attentes portent sur la performance, la qualité, l’emploi et le respect de l’environnement.

Question 2.2. Expliquer la principale difficulté rencontrée par GEMDOUBS sur le marché du travail, ses raisons et ses conséquences sur l’entreprise.

GEMDOUBS peine à recruter des salariés qualifiés. Les procédés de fabrication du papier-carton sont complexes et techniques, ce qui élève les qualifications recherchées. En 2020, 56 % des projets de recrutement du secteur étaient jugés difficiles, contre 43 % en 2017. Le secteur souffre aussi d’un manque d’attractivité : les moins de 30 ans représentent 12 % des effectifs, contre 34 % pour les salariés de 50 ans et plus. Les alternants ne sont que 1,9 % du personnel.

Ces difficultés compliquent le renouvellement des compétences et peuvent fragiliser la production. Pour attirer et fidéliser les salariés, GEMDOUBS a lancé un projet de qualité de vie au travail, en agissant notamment sur les conditions de travail et les attentes du personnel.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le recrutement de salariés qualifiés est difficile, ce qui menace le renouvellement des compétences et peut fragiliser la production. GEMDOUBS agit sur la qualité de vie au travail pour attirer et fidéliser ses salariés.

Question 2.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si GEMDOUBS peut utiliser la vidéosurveillance pour prendre la décision de licencier le salarié filmé dans l'atelier en train de dérober un ordinateur portable.

Faits et problème de droit : un salarié est filmé par une caméra installée dans l'atelier pour assurer la sécurité des biens et des personnes, alors qu'il dérobe un ordinateur. GEMDOUBS peut-elle utiliser ces images pour décider de le licencier ?

Règle : selon l'article L.1121-1 du Code du travail, le contrôle doit être justifié par la tâche et proportionné au but recherché. Le salarié doit être informé préalablement du dispositif (article L.1222-4), et le CSE doit être informé et consulté avant sa mise en place (article L.2312-38). Le droit au respect de la vie privée doit aussi être préservé.

Application et conclusion : la sécurité des biens peut justifier la vidéosurveillance dans l'atelier. GEMDOUBS peut s'appuyer sur les images pour motiver un licenciement si le dispositif est proportionné et si l'information préalable du salarié ainsi que la consultation du CSE ont été respectées. À défaut, l'utilisation des images peut être contestée.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Oui, si la surveillance est justifiée et proportionnée, et si le salarié a été informé et le CSE consulté avant sa mise en place. Sinon, l'usage des images peut être contesté.

3. L’entreprise GEMDOUBS et son activité

La centrale de cogénération biomasse de Novillars utilise des déchets forestiers pour produire de l’électricité et fournir de la vapeur à la papeterie ; sa construction représente un investissement de 87 millions d’euros. La mission étudie les financements, les externalités de la centrale et la question juridique de l’utilisation du nom de domaine « Gemdoubs.com » par deux entreprises.

Question 3.1. Caractériser les modes de financement utilisés pour investir dans la centrale de cogénération biomasse.

La centrale a été financée par plusieurs investisseurs : Akuo Energy, la Banque des Territoires, CAPG Énergies Nouvelles, GEMDOUBS et le Crédit Agricole Franche-Comté Investissements. Fady Gemayel a aussi emprunté à titre privé auprès de sa banque, puis injecté des fonds dans le projet : il s’agit d’un financement par dette. Enfin, Akuo Energy a proposé aux citoyens de participer au financement via la plateforme AkuoCoop : c’est du financement participatif. Le dossier ne précise pas la forme juridique des apports des investisseurs.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Financement mixte : fonds apportés par plusieurs investisseurs, emprunt bancaire privé de Fady Gemayel et financement participatif des citoyens.

Question 3.2. Déterminer les externalités provoquées par l’activité de la centrale de cogénération biomasse.

Une externalité est un effet de l’activité sur des tiers. La centrale produit des effets bénéfiques pour le territoire, mais des riverains signalent aussi des nuisances ou des risques.

Type d’externalité	Effets liés à la centrale
Positive	Emplois dans la centrale, la papeterie et la filière bois ; valorisation de ressources locales ; énergie renouvelable et chaleur fournie à des bâtiments publics et à l’hôpital ; réduction du recours aux énergies fossiles.
Négative potentielle	Odeurs et nuisances sonores redoutées par des riverains ; inquiétudes sur la pollution et les émissions liées à la combustion du bois.

Les nuisances évoquées sont des craintes exprimées, et non des effets établis par le dossier.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Externalités positives : emplois, énergie renouvelable, chaleur locale et valorisation des ressources. Négatives potentielles : odeurs, bruit et pollution redoutés par les riverains.

Question 3.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si l'entreprise GEMDOUBS peut continuer d'utiliser le nom de domaine « Gemdoubs.com », également utilisé par une autre entreprise pour une activité de vente de vélos électriques.

Faits : GEMDOUBS utilise « Gemdoubs.com » depuis sa création ; une autre entreprise utilise le même nom pour vendre des vélos électriques. **Règle :** le nom de domaine est un signe distinctif, soumis à la règle du premier arrivé, sous réserve des droits antérieurs de tiers. Le risque de confusion s'apprécie notamment au regard de l'activité réelle des entreprises et peut fonder une action en concurrence déloyale. **Application :** l'usage ancien de GEMDOUBS et la différence entre la papeterie et la vente de vélos réduisent le risque de confusion. **Conclusion :** au vu des éléments fournis, GEMDOUBS peut continuer à utiliser ce nom, si elle en a obtenu l'enregistrement la première et qu'aucun droit antérieur opposable n'est établi.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> GEMDOUBS peut continuer à utiliser « Gemdoubs.com » si elle l'a enregistré la première et si aucun droit antérieur ni risque de confusion n'est établi.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E3 de Culture économique, juridique et managériale du BTS, session 2023, porte le code 23CEJM et dure quatre heures ; aucun coefficient n'est imprimé. À partir du cas de la papeterie GEMDOUBS, elle évalue l'analyse de l'environnement et de l'économie circulaire, l'étude des parties prenantes et du droit du travail, ainsi que le financement, les externalités et la protection d'un nom de domaine.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le macro-environnement regroupe les facteurs externes susceptibles de créer des opportunités ou des menaces pour l'entreprise.
- L'économie circulaire limite les déchets et le gaspillage des ressources, notamment par le recyclage, le réemploi et l'approvisionnement durable.
- Une externalité est un effet positif ou négatif d'une activité sur des tiers, sans contrepartie directe dans le prix du marché.
- Le risque de confusion entre noms de domaine s'apprécie notamment au regard des activités réelles des entreprises concernées.

Points de vigilance & attentes du jury

- Relier chaque opportunité du macro-environnement à des éléments précis du sujet et aux choix de GEMDOUBS.
- Dans un raisonnement juridique, présenter la règle, qualifier les faits, puis formuler une conclusion motivée.
- Distinguer les sources de financement et relever les externalités positives comme les nuisances possibles.
- Pour la vidéosurveillance, vérifier la justification et la proportionnalité du dispositif, l'information préalable des salariés et la consultation du CSE.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment structurer un raisonnement juridique dans les questions de ce sujet ?

Présentez la règle juridique pertinente, puis qualifiez les faits du cas au regard de cette règle. Terminez par une conclusion claire sur la possibilité d'agir, en reliant explicitement les faits aux conditions juridiques applicables.

Q : Comment distinguer les externalités positives et négatives de la centrale biomasse ?

Une externalité positive procure un bénéfice à des tiers, par exemple l'emploi local ou la fourniture de chaleur. Une externalité négative leur impose une nuisance ou un coût, comme les odeurs, le bruit ou les émissions.

Q : Le sujet donne-t-il un barème par question et comment organiser les quatre heures ?

Aucun barème par question ou par mission n'est indiqué dans le sujet. Répartissez le temps entre les trois missions, répondez à chaque consigne et gardez quelques minutes pour vérifier la numérotation et la cohérence des réponses.

Q : Quels critères juridiques vérifier pour l'utilisation de la vidéosurveillance des salariés ?

Vérifiez que le dispositif est justifié par son objectif et proportionné, que les salariés ont été informés au préalable et que le CSE a été informé et consulté avant sa mise en œuvre.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbtsmco.fr/assets/annales/bts-mco/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2023/BTS MCO - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2023 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Management Commercial Opérationnel : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.